

Séance ordinaire du conseil municipal du 2 décembre 2024

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 2 décembre 2024 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2024-12-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-02

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 4 novembre 2024. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-03

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que, conformément aux dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Marie-Pier Villeneuve, conseillère du district électoral Saint-Antoine - siège numéro 8, soit nommée mairesse suppléante pour la période du 3 décembre 2024 au 2 juin 2025;

Que la présente résolution remplace toute résolution adoptée antérieurement par le conseil municipal traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 novembre 2024

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 novembre 2024.

2024-12-04

Demande de permis PIIA (enseigne) - 23-27, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Michel Dupuis;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer des enseignes détachées sur une nouvelle structure d'enseignes, au 23-27, chemin de Lavaltrie;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 23-27, chemin de Lavaltrie, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-05

Demande de dérogation mineure - 1061-1063, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Gestion Jujo inc.*;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, au 1061-1063, rue Notre-Dame, les aspects dérogoires suivants:

- La marge de recul avant secondaire du bâtiment principal, donnant sur la rue Margane-de-Lavaltrie, est de 0,4 mètre, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* qui fixe cette distance à 6 mètres;

- La galerie située sur le côté du mur nord-est est localisée à 0,4 mètre de la ligne de propriété, ce qui déroge à l'article 4.4 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* qui fixe cette distance à 1,5 mètre;
- La remise est collée sur la ligne de propriété arrière, ce qui déroge à l'article 4.4 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* qui fixe cette distance à 0,6 mètre.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 1061-1063, rue Notre-Dame, présentée par *Gestion Jujo inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-06

Demande d'autorisation de démolition - 61, rue Robillard

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Service de Construction Daniel Giroux*;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 61, rue Robillard;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, à la suite de la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition, sous condition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 61, rue Robillard, conditionnellement à ce que le projet de remplacement soit réalisé au plus tard le 31 décembre 2025.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-07

Modification de la résolution numéro 2024-08-08 - usage conditionnel - 671 et 681-683, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2024-08-08, autorisé la demande d'usage conditionnel relative au 671 et au 681-683, rue Notre-Dame présentée par *Gestion Immobilière Marien inc*, sous conditions;

ATTENDU que des modifications au plan d'aménagement s'avèrent nécessaires, notamment pour la gestion des eaux pluviales;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil modifie la résolution 2024-08-08 de la façon suivante :

Les dixième et onzième conditions énoncées dans l'autorisation d'un usage conditionnel sont abrogées et remplacées par les conditions suivantes :

- une portion des aires de stationnement soit constituée de pavés perméables, conformément à la proposition (courriel du 18 novembre 2024) de monsieur Maxime Pelland, ingénieur pour *GBI experts-conseils* et telle qu'illustrée aux plans d'aménagements paysagers modifiés produits par *Gaïa art - aménagement paysager, architecture de paysage*, en date du 25 novembre 2024;
- préalablement à l'occupation du bâtiment, soit déposée une attestation de l'ingénieur qui confirme que l'aire de stationnement a été conçue conformément à ladite proposition.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-08

Abrogation de la résolution numéro 2024-11-10 - aménagements paysagers - 671, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2024-08-08, autorisé une demande de permis de démolition, d'usage conditionnel, de PIIA et de dérogation mineure présentée par *Gestion Immobilière Marien inc*. pour la construction d'un projet intégré composé d'une habitation multifamiliale de 10 logements au 671, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet a été autorisé notamment à la condition qu'un plan d'aménagement paysager soit produit par un architecte paysagiste et déposé au conseil pour approbation;

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2024-11-10, approuvé les plans d'aménagements paysagers pour l'immeuble situé au 671, rue Notre-Dame;

ATTENDU que des modifications aux plans d'aménagements paysagers s'avèrent nécessaires, notamment pour la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Qu'afin de permettre l'utilisation de conteneurs semi-enfouis à chargement frontal, le conseil approuve les nouveaux plans d'aménagements paysagers pour l'immeuble situé au 671, rue Notre-Dame, tels que présentés par *Gaïa art - aménagement paysager, architecture de paysage*, en date du 25 novembre 2024;

Que la présente résolution abroge et remplace, à toutes fins que de droits, la résolution numéro 2024-11-10 traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-09

Renouvellement et nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme

ATTENDU certains départs, au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et que des postes viennent à échéance au 31 décembre 2024;

ATTENDU qu'un appel de candidatures a eu lieu du 5 au 22 novembre 2024 pour recruter de nouveaux membres au sein du CCU;

ATTENDU qu'après analyse, le comité de sélection recommande de renouveler le mandat des membres qui ont manifesté leur intérêt de poursuivre et de nommer un nouveau membre au sein du CCU;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal renouvelle le mandat des personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme, aux postes énumérés ci-dessous :

SIÈGE	NOMINATION	MANDAT
Numéro 1	Madame Marie-Ève Charbonneau	31 décembre 2024 au 31 décembre 2026
Numéro 6	Monsieur Daniel Beauchamp	31 décembre 2024 au 31 décembre 2026
Numéro 8	Madame Lisette Falker (conseillère municipale)	31 décembre 2024 au 31 décembre 2025
Numéro 9	Madame Francine Ranger (conseillère municipale)	31 décembre 2024 au 31 décembre 2025

Que le conseil municipal nomme la personne suivante pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme au poste énuméré ci-dessous :

SIÈGE	MEMBRE	MANDAT
-------	--------	--------

Que le conseil municipal tient à remercier madame Sylvie Moreau et monsieur Michel Boucher pour leur contribution et engagement au sein de ce Comité.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-10

Avis de motion - règlement RRU2-68-2024

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* et plus spécifiquement visant à interdire certains usages commerciaux en bordure des rues Notre-Dame et Saint-Antoine Nord.

2024-12-11

Adoption du 1er projet de règlement RRU2-68-2024

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-68-2024 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage no RRU2-2012 aux fins d'interdire certains usages commerciaux en bordure des rues Notre-Dame et Saint-Antoine Nord*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-12

Adoption du règlement 348-2024

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 348-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement de gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012 aux fins de modifier les normes applicables à un logement additionnel*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-13

Adoption du règlement 288-8-2024

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 288-8-2024 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-14

Ratification - autorisation de participation - soirée-bénéfice Maison des aînés de Lavaltrie

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal ratifie l'autorisation octroyée à madame la conseillère, Anne Charlot-Mayrand, de participer à la soirée-bénéfice de la Maison des aînés de Lavaltrie, le 23 novembre 2024 à l'École secondaire de la Rive, au coût de 20 \$ taxes incluses;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 - *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-15

Demande d'appui au PAC rurales - Festiv'Ado - Au bord des mots

ATTENDU que l'organisme *Au bord des mots* a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le projet consiste à organiser, en partenariat avec la Maison des jeunes de Lavaltrie, l'école secondaire de la Rive et le Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette, des activités visant à renforcer le lien parent-enfant, à favoriser le développement des passions, à lutter contre le décrochage scolaire et à encourager les liens entre l'école, la famille et la communauté.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que la Ville de Lavaltrie appuie la demande d'aide financière au PAC rurales de la MRC de D'Autray présentée par *Au bord des mots*, concernant leur projet : *Festiv'Ado*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-16

Autorisation de signature - entente de partenariat avec Devolutions - événements

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à

intervenir avec *Devolutions inc.*, relativement à un don en commandite dans le cadre de divers événements sur le territoire de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-17

Autorisation de signature - protocole d'entente avec le Centre de service scolaire des Samares

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec le Centre de service scolaire des Samares, relativement à l'utilisation des locaux, équipements, terrains et aménagements pour la tenue des activités 2025.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-18

Demande d'appui - jardins communautaires - Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie (GPEL)

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande du Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie (GPEL) qui consiste à aménager un parc de jardins communautaires;

ATTENDU que l'organisme souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du *Fonds des infrastructures alimentaires locales* du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite soutenir les initiatives du milieu en sécurité alimentaire pour répondre aux besoins de la population;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite bonifier l'offre de jardins communautaires disponible sur son territoire;

ATTENDU que le conseil municipal reconnaît la compétence du GPEL pour la gestion des jardins communautaires;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie appuie la présentation du projet, par le Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie (GPEL), auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dans le cadre de l'appel de projets *Fonds des infrastructures alimentaires locales*;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Lavaltrie de prêter un terrain ou d'accompagner le Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie dans sa recherche de terrain pour ce projet;

Que la Ville de Lavaltrie désigne madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, comme personnes autorisées à négocier et à signer une entente de partenariat avec le GPEL dans le cadre du projet de jardins communautaires.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-19

Bonification et transferts budgétaires - subventions 2024 pour différents programmes en environnement

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, au cours des dernières années, différents programmes de subvention au bénéfice des citoyens de Lavaltrie et ayant des incidences positives sur l'environnement dont notamment les programmes suivants :

- acquisition de bornes privées de recharge pour les véhicules électriques;
- plantation d'arbres;
- installation de pointes d'eau filtrante;
- achat de produits d'hygiène féminine;
- acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie.

ATTENDU les sommes disponibles pour les différents programmes de subvention et l'accroissement des demandes en lien avec ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le transfert des budgets nécessaires au besoin de chacun des programmes, de manière à combler les demandes des citoyens pour l'année 2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-20

Autorisation de signature - entente de partenariat - Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise madame Mélanie Messier, responsable du développement économique et de mandats spéciaux, ou monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat 2025 à intervenir avec le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL), relativement au soutien financier apporté à la mission et à la tenue d'activités de l'organisme.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-21

Participation au cocktail de Noël du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un billet pour la tenue du cocktail de Noël du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie, au coût de 15 \$ taxes en sus;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire *02 110 00 970 Subvention et dons des élus.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

Dépôt d'un extrait du registre des déclarations des élus - Code d'éthique et de déontologie

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose un extrait du registre des déclarations qui ont été faites par les membres du conseil municipal selon les modalités fixées par le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lavaltrie*, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

2024-12-22

Prolongation période de probation

ATTENDU la résolution d'embauche de l'employé 110164;

ATTENDU qu'il est requis de procéder à la prolongation de la période de probation de l'employé 110164;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la prolongation de la période de probation de l'employé 110164;

Que la période d'essai soit d'une durée supplémentaire de 480 heures travaillées pour une période totale de 1 520 heures travaillées.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-23

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 347-2024

Je, Marie-Pier Villeneuve, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement aux fins d'établir certaines règles de régie interne pour la tenue des séances publiques;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2024-12-24

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 350-2024

Je, Marie-Pier Villeneuve, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt pour des dépenses en immobilisations.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2024-12-25

Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé

ATTENDU que la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet *Bélanger Sauvé* de Joliette;

ATTENDU que dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 31 octobre 2024, valide pour toute l'année 2025;

ATTENDU que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire:

- les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général, de la greffière ou des inspecteurs, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- la préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- le soutien légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à

l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;

- tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la municipalité retienne la proposition de services du cabinet *Bélanger Sauvé* de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 31 octobre 2024 pour un montant de 350 \$ par mois, et ce, pour toute l'année 2025, déboursés et taxes en sus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-26

Reconduction du mandat à l'UMQ - achat de chlorure utilisé comme abat-poussière

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal confirme la reconduction du contrat AP-2024 relatif à la fourniture, la livraison, l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière avec options de reconduction pour 2025 et 2026, spécifiquement pour le chlorure en solution (flocons), chlorure de calcium en solution liquide et chlorure en solution liquide. Le contrat d'une durée d'un an ferme est assorti de deux années optionnelles. Cette première prolongation optionnelle s'étendra du 1^{er} mai au 31 octobre 2025.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-27

Mandat notaire et autorisation de signature - entente réciproque achat-vente - lot 2 637 877 (Georges-Laplante)

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2024-04-11, décrété l'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques contre l'immeuble portant le numéro de lot 2 637 877;

ATTENDU que cette réserve foncière visait l'acquisition du lot 2 637 877 afin de créer un lien, notamment par le biais d'un passage piétonnier, entre la rue Georges-Laplante et un futur pôle de développement dans le secteur urbanisé de la route 131;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie et le propriétaire du lot 2 637 877 ont convenu, par une entente réciproque d'achat-vente, des modalités visant l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, d'une partie de ce lot.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la promesse réciproque d'achat/vente concernant une partie du lot 2 637 877;

Que les coûts de cette acquisition soient assumés par un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations à des fins municipales;

Que mandat soit donné à monsieur Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, de réaliser les descriptions techniques dans le cadre de la promesse réciproque d'achat-vente concernant une partie du lot 2 637 877;

Que mandat soit donné à maître Alexandra Bérard, du bureau *Maîtres Notaires*, de préparer le contrat d'acquisition d'une partie du lot 2 637 877;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-28

Lieu des séances publiques du conseil municipal, bureau du greffier et bureau du trésorier

ATTENDU que l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit fixer, par résolution, l'endroit sur le territoire de la municipalité où il tient ses séances publiques;

ATTENDU que les articles 86 et 98 de la *Loi sur les cités et ville* prévoient que le bureau du greffier et que le bureau du trésorier doivent être établis au lieu où se tiennent les séances du conseil, ou à toute autre place fixée par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que l'Hôtel de Ville, situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, soit désigné comme étant la salle de délibération du conseil municipal pour la tenue des séances publiques ainsi que pour l'établissement du bureau du greffier et du trésorier pour l'année 2025.

Que la présente résolution abroge et remplace, à toutes fins que de droits, toute résolution adoptée précédemment et traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-29

Autorisation de signature - programme de cadets de la Sûreté du Québec

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et monsieur le directeur général, Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la fourniture de service de deux cadets, dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec 2025;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-30

Programme d'aide à la voirie locale - volet projet particulier d'amélioration - reddition de compte

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration (PPA)* du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* du ministère des Transports et de la Mobilité durable et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministère les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de compte des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux dans l'année civile au cours de laquelle le Ministère les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le Ministère, de la reddition de compte relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministère fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 1 880 195 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

Que le conseil municipal autorise la trésorière, madame Julie Morand, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-31

Excédent de fonctionnement affecté - fonds de diversification économique

ATTENDU le déploiement de la planification stratégique et le positionnement d'un axe de vitalité économique au centre du plan d'action de la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU que le développement industriel, la technologie numérique et le commerce de proximité ont été identifiés comme des pôles d'activités économiques à développer à Lavaltrie;

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé, en 2019, la création d'un excédent affecté nommé Fonds de diversification économique afin d'intégrer des incitatifs financiers pour appuyer les actions mises en place dans le cadre du développement économique de Lavaltrie;

ATTENDU que le financement de divers projets de développement économique prévus en 2024 sera réalisé en 2025;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise l'ajout, à son excédent affecté *Fonds de diversification économique*, d'une somme de 50 000 \$ provenant de l'exercice financier 2024;

Que cette somme soit transférée à partir des excédents de fonctionnement non affectés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-12-32

Ratification - Campagne biscuit sourire - Groupe d'entraide en santé mentale L'Envol

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie le versement d'une somme de 360 \$ pour la campagne biscuit sourire au Groupe d'entraide en santé mentale L'Envol, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970
Subvention et dons des élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2024-12-33

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 5 novembre au 2 décembre 2024 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 063 620,76 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 29 novembre 2024, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il n'y a eu aucune intervention de la part des personnes présentes.

2024-12-34

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 57.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 3^e jour du mois de décembre 2024.

Christian Goulet, maire